Producteurs de betteraves : les alternatives aux néonicotinoïdes selon l’Anses

Les producteurs de betteraves sucrières ont été autorisés à faire exceptionnellement et temporairement usage de semences traitées avec des néonicotinoïdes pour lutter contre la maladie de la jaunisse de la betterave. Mais il ne s’agit que d’une autorisation temporaire. Pour éviter qu’à l’avenir un nouvel épisode de jaunisse ne vienne à nouveau détruire tout ou partie de la production de betteraves, des solutions alternatives aux néonicotinoïdes doivent donc être trouvées.

À ce titre, l’Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire) a été saisie par le ministère de l’Agriculture pour identifier les alternatives possibles. Selon elle, quatre solutions pourraient être utilisées à court terme pour lutter, de façon suffisamment efficace, contre les pucerons de la betterave, à savoir :

– deux insecticides, en l’occurrence le flonicamide et le spirotétramate ;

– et deux méthodes culturales que sont le paillage, d’une part, et la fertilisation organique à l’aide de vermicompost, d’autre part, qui « n’impliquent pas de modification drastique du système de culture de la betterave à sucre ».

18 autres moyens ont également été identifiés par l’Anses, mais qui, selon elle, ne pourraient être disponibles que dans

un délai de 2 à 3 ans car elles nécessitent des études complémentaires ou une homologation pour leur application sur la betterave sucrière. Parmi ces moyens, on trouve des produits phytosanitaires de synthèse ou d'origine naturelle, des micro-organismes, des huiles végétales ou minérales, des méthodes de stimulation des défenses naturelles des plantes, une sélection de variétés de betteraves résistantes au virus de la jaunisse ou encore des méthodes culturales combinant la culture de la betterave avec d'autres plantes.

Précision : l'Anses indique que ces différentes méthodes devront être combinées pour être suffisamment efficaces.

L'avis de l'Anses est consultable sur son site internet.

© 2021 Les Echos Publishing